

Lettres du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble (1632-1707) ;

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1^{er} trimestre 1902 ;

Et Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 5^e série.

M. le Président prend alors la parole en ces termes :

M. de Bicquillel avait commencé un ouvrage important sur les Origines de Compiègne, et il avait partagé son travail en six grandes divisions comprenant un espace d'environ 14 siècles. Il en a publié en 1875 la première division comprenant depuis César jusqu'à la victoire de Clovis.

C'est la recherche de l'emplacement de la Tour de César, forteresse romaine destinée à surveiller le gué de l'Oise, au passage des voies romaines qui se rapprochent forcément en plusieurs points des vieux chemins gaulois. La tour fut naturellement l'origine d'une agglomération de population, et ainsi commença à se former la ville de Compiègne, au voisinage des villages plus anciens de Venette et de Choisy-au-Bac. Les bases de cette première étude sont naturellement très conjecturales, à près de vingt siècles de distance, et les quelques documents curieux qui peuvent subsister encore ne donnent pas évidemment de certitude rigoureuse aux essais d'histoire qu'on peut tenter sur cette première origine de notre ville.

M. de Bicquillel avait continué ses recherches et on se souvient encore de la patience et de la persévérance étonnantes avec lesquelles, il avait recherché dans les caves et les sous-sols de la haute ville les

moindres débris qui pouvaient servir à restituer le plan de la vieille tour romaine, du premier château royal qui lui succéda, et ensuite des chapelles de Saint-Maurice et de Saint-Michel, de la Cour Le Roi, et plus tard du deuxième château après l'établissement de l'Abbaye de Saint-Corneille.

De cette seconde partie, encore manuscrite, M. le Président détache quelques pages sur la Tour de La Monnaie et son emplacement à peu près certain. On sait que le château royal sous les Carolingiens et même sous les Mérovingiens, avait un atelier monétaire. Dagobert I^{er} en particulier, fit battre monnaie au château de Compiègne où il avait son trésor. Charlemagne rendit un édit qui défendait de frapper des monnaies ailleurs que dans son palais, c'est ce qui fit donner à cette monnaie le nom de palatine. Charles le Chauve, après avoir donné à l'abbaye de Saint-Corneille le premier palais, en bâtit un second à côté, et il est difficile de croire que ce monarque, qui eut à cœur d'établir une organisation sérieuse pour la fabrication de la monnaie, n'ait pas eu dans cette seconde enceinte son atelier monétaire. Son édit spécifique comme premier atelier le Palais du Roi.

Charles le Simple qui *aumona* à la Chapelle Saint-Clément, fondée par son épouse la Reine Frédérine, le 10^e et le 9^e deniers de la monnaie frappée au Palais de Compiègne continue la tradition. La fabrication est interrompue dans la suite, mais Louis VI la rétablit pour quelque temps, et ferme ensuite l'atelier à la demande des habitants et pour éviter la discorde née à propos de

cette question. Où était situé cet atelier ? L'auteur affirme qu'il dut toujours rester au même endroit, et que c'était ce qu'on appelait la *Tour des Forges*, remplacée au XVII^e siècle par un groupe de maisons formant l'encoignure des rues de l'Etoile et des Lombards, vis-à-vis le nouveau Grenier à Sel, aujourd'hui Halle à la Viande.

M. le Président exprime l'avis qu'il serait intéressant de publier au moins en grande partie ce travail du regretté M. de Bicquille, et que si certaines parties peuvent être un peu longues, ou légèrement conjecturales, l'ensemble est certainement fait pour éclairer sur bien des points l'histoire du vieux Compiègne.

M. l'abbé Vattier lit ensuite quelques pages de l'histoire du Prieuré de Saint-Nicolas et montre les religieuses tombées dans la détresse par suite des guerres de Flandre, des dépenses considérables qu'elles avaient dû faire pour soigner tous les pauvres soldats revenant des armées royales, et surtout de la pauvreté de leurs fermiers, qui se trouvaient dans l'impossibilité de payer leurs fermages. Elles s'adressent au jeune roi Louis XIV pour lui demander un peu d'aide, et il leur accorde la permission de prendre chaque année douze minots de sel au Grenier à Sel de Compiègne.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra, entre autres communications, la suite de l'Histoire du prieuré de Saint-Nicolas, par l'abbé Vattier, etc.

Le Secrétaire-adjoint.

B.-A. DERVILLÉ.
